

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 32 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 4 ) :**

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

**EXCUSE ( 3 ) :**

A. LAURENDEAU, L. BRARD, E. AUDEBERT

**Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX**

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN-EMBAREK**

**OBJET : Organisation de "Visa" et de "l'Eté au lac" 2018 - Tarifs et règlements**

*Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse et de son Projet Educatif Local, la commune de Châtellerault souhaite permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles d'accéder à des loisirs de qualité sur la période estivale.*

*Pour ce faire, elle reconduit le dispositif "Eté au lac" et met en place un dispositif estival intitulé "Visa".*

*Cette offre permet ainsi de répondre à 2 objectifs : favoriser la mixité sociale et rendre les dispositifs accessibles à tous.*

**1) Le dispositif "Visa" :**

*Il s'agit d'une offre d'activités sportives et culturelles en direction des enfants et des jeunes âgés de 3 à 17 ans.*

*Ces stages sont mis en place par les services municipaux (Service Enfance Jeunesse et Service des Sports), des équipements culturels et sportifs de Grand Châtellerault (médiathèque, ludothèque) et des associations sportives et culturelles châtelleraudaises :*

- L'Association Sportive Basket Châtellerault,
- Le Stade Olympique Châtelleraudais,
- Les Dauphins Châtelleraudais,
- Le Tennis Club Châtelleraudais la Nautique,
- Le Châtellerault Rugby Athlétic Club,
- L'Ecole de Karaté Shotokan,
- Le Spéléo Club,
- Le SNC Aviron,
- Le CSAD-C : sections gymnastique, volley, natation, escrime.
- L'association Chenev'ailes ULM,
- L'Initiation Education Moto,

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°15

page 2/4

- Le Club Alpin Français,
- Le club Chatel Nordic 86,
- Le Hand Ball Club Châtelleraudais,
- L'association captain Némo
- Le Base-ball club Rebel's
- L'association Triathlon club de Châtellerault
- L'association sportive de tennis de table
- l'EAPC Athlétisme
- Les Petits Débrouillards
- La fourmy (canoë Kayak)

*Du 9 juillet au 17 août 2018, les activités seront ouvertes sur réservation avec une inscription payante. Les activités et les inscriptions seront organisées au "4".*

*De plus, une offre spécifique pour les 12-17 ans sera proposée avec un accueil sur le site de la Manufacture.*

*Le "4" proposera une tarification identique à 2017 selon 2 tranches de quotient familial :*

*1 € la demi-journée pour un QF < 700€ et 2 € la demi-journée pour un QF > 700€  
(le temps est variable selon l'activité entre 45 minutes et 3 heures)*

*Date des inscriptions :*

- *Du samedi 23 juin au mercredi 4 juillet de 9h30 à 17h30 au "4"*
- **Attention**, *le samedi 23 juin : inscriptions réservées aux familles domiciliées à Châtellerault, uniquement sur rendez-vous (dispositif financé par la Ville)*
- *A partir du lundi 25 juin : inscriptions ouvertes à tous sur rendez-vous*
- *A partir du mercredi 13 juin de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, prise de rendez-vous uniquement par téléphone au 05 49 23 70 00*

### 2) Le dispositif "Eté au lac" :

*Il s'agit :*

*- d'une offre de loisirs gratuite à destination des familles sur le site du lac de la forêt, tous les après-midis du 7 juillet au 19 août 2018 de 10h30 à 18h30 (baignade, plage et loisirs de plein air à caractère sportif, culturel et artistique).*

*Plus précisément, différentes activités seront ouvertes du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30 (la buvette de 12h à 18h30 et la baignade de 14h30 à 18h30).  
Le week-end et les jours fériés, seules la buvette et la baignade seront ouvertes de 14h30 à 18h30.*

*Les accueils de loisirs pourront également être accueillis sur la base de loisirs au lac du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30 et choisir des activités en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.*

*Une programmation à caractère événementiel et des activités permanentes seront proposées au public : canoë kayak, escalade, ludothèque, bibliothèque, activités artistiques, tir à l'arc, baignade.  
Un accueil est assuré durant les heures d'ouverture des activités.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 5 avril 2018**

**n°15**

**page 3/4**

*Sur le site, il est également proposé un espace "buvette" avec la tarification suivante :*

- sachet de bonbons individuel 0,50€
- gâteau individuel 0,50€
- barre chocolatée 1€
- boisson eau avec ou sans sirop 0,50€
- boisson gazéifiée 1€
- glace 0,50€ et 1€
- boisson chaude (café, thé, chocolat chaud) 0,50€
- paquet de chips 0,50€
- formule goûter 1€
- pomme 0,25€

*Pour définir le fonctionnement de ces deux dispositifs et mieux informer les publics accueillis, deux règlements intérieurs sont proposés en annexe ainsi que le détail des modalités de fonctionnement, d'inscriptions et de tarifications proposées au sein de chaque accueil de loisirs. Ils précisent notamment :*

- les périodes d'ouvertures,
- les inscriptions et conditions d'annulation,
- les tarifs,
- les conditions d'encadrement,
- le droit à l'image,
- les exécutions et modifications du règlement.

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**VU** la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault, le 8 novembre 2016, intégrant le cofinancement par la CAF,

**VU** la délibération n°33 du conseil municipal du 12 décembre 2013 relative à la contractualisation du Projet Educatif Local 2012-2016 avec les services de l'Etat et la commune de Châtellerault en Contrat Educatif Local (CEL),

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces animations en direction des enfants, des jeunes et des familles,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'adopter les tarifications suivantes :

- tarif espace "buvette" de l' "Eté au lac",
- tarifications proposées par le "4" soit 1 à 2€ la demi-journée en fonction du QF,
- gratuité de l'offre de loisirs "l'été au lac" sur le site du lac,

d'approuver les règlements ci-annexés,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 5 avril 2018**

**n°15**

**page 4/4**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat avec des associations sportives et culturelles ainsi que toutes les pièces relatives aux stages et animations s'inscrivant dans le cadre des deux dispositifs.

Cette recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **9 AVR 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

